

des animaux. Celles de chevreuils peuvent servir de tapis de table, et celles de bœufs de couvertures de lit.

L'établissement français des Akensas serait considérable, si M. Laws avait encore été en crédit quatre ou cinq ans. Sa concession était ici dans une prairie à perte de vue, dont l'entrée est à deux portées de fusil de la maison où je suis. La Compagnie des Indes lui avait *concé*de seize lieues en carré; cela fait bien, je crois, cent lieues de tour. Son dessein était d'y bâtir une Ville, d'y établir des manufactures, d'y avoir quantité de vassaux, des troupes; d'y fonder un Duché. Il ne commença l'ouvrage qu'un an avant sa chute. Les effets qu'il envoya alors dans ce pays, montaient à plus de quinze cent mille livres. Il y avait entr'autres choses de quoi armer et équiper superbement deux cens hommes de cavalerie. Il avait aussi acheté trois cens Nègres. Les Français, engagés pour cette concession, étaient gens de toutes sortes de métiers. Les Directeurs et les subalternes, avec cent hommes, montèrent le fleuve sur cinq bateaux, pour venir ici commencer l'établissement: ils devaient d'abord faire des vivres pour être en état de recevoir ceux qu'ils avaient laissés au bas du fleuve. L'Aumônier mourut en chemin, et fut enterré sur une batture du Mississipi. Douze mille Allemands étaient engagés pour cette concession. Ce n'était pas mal s'y prendre pour une première année; mais M. *Laws* fut disgracié. De trois ou quatre mille Allemands qui avaient déjà quitté leur pays, une grande partie mourut à l'Orient, presque tous en débarquant dans le pays; les autres furent contremandés: la Compagnie des Indes reprit la